



# ALM ES SOLIDAIRE EURO ISR

Rapport annuel

31 décembre 2015

Société de gestion : AGICAM

Siège social : 14 rue Auber - 75009 Paris

Dépositaire : Caceis Bank France

## ALM ES SOLIDAIRE EURO ISR

### RAPPORT DE GESTION

Identification et politique d'investissement	3
Frais de gestion	15

### COMPTES ANNUELS

Bilan Actif	16
Bilan Passif	17
Hors-Bilan	18
Compte de résultat	19

### COMPTES ANNUELS - ANNEXE

Règles et méthodes comptables	20
Evolution de l'actif net	22
Ventilation des souscriptions / rachats	23
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	24
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan	24
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle	25
Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors bilan	25
Ventilation par nature des créances et dettes	26
Complément d'information	27
Affectation du résultat	29
Résultats et autres éléments	30
Inventaire Détaillé	31

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Certification	32
---------------	----

## Identification

Le FCPE « ALM ES SOLIDAIRE EURO ISR – FCPE SOLIDAIRE » classé dans la catégorie « Diversifié » est un FCPE nourricier de l'OPCVM maître « ALM ETHOMED ISR, part C » (Code ISIN : FR0011336320) également classé dans la catégorie « Diversifié ». Il est à ce titre investi en totalité et en permanence en parts de cet OPCVM et à titre accessoire en liquidités.

Son objectif de gestion est identique à celui de l'OPCVM maître. La performance du FCPE nourricier pourra être inférieure à celle de l'OPCVM maître, en raison des frais de gestion propres au nourricier.

Le fonds est un FCPE dit « solidaire ». Une part de l'encours est donc consacrée au financement de projets solidaires en faveur de l'insertion et de l'emploi, de l'accès au logement social, de l'humanisme et du respect des droits sociaux.

### **Objectif de gestion et stratégie d'investissement de l'OPCVM maître**

#### **« Objectif de gestion » :**

*L'objectif de gestion est de réaliser, sur une durée de placement recommandée de 3 ans, une performance supérieure à l'indicateur composite :*

- **25% EONIA capitalisé** (code Bloomberg : EONCAPL7 Index) ;
- **25% Barclays Euro Aggregate, évalué sur les cours de clôture, coupons réinvestis** (Code Bloomberg : LBEATREU Index) ;
- **50% Euro Stoxx, dividendes réinvestis, évalué sur les cours de clôture** (code Bloomberg : SXXT Index).

*L'allocation entre les différentes classes d'actifs varie au cours du temps au sein de fourchettes définies par les équipes de gestion et en fonction des évolutions des marchés sous-jacents.*

#### **Indicateurs de référence :**

**L'EONIA** (European Overnight Index Average) est la principale référence du marché monétaire de la zone euro. L'EONIA correspond à la moyenne des taux interbancaires au jour le jour transmis à la Banque Centrale Européenne (BCE) par les Banques de référence (57 banques) et pondéré par le volume des opérations traitées.

*Il est calculé par la BCE sur une base « nombre de jours exact / 360 jours » et publié par la Fédération Bancaire Européenne.*

**L'indice Barclays Euro Aggregate** est composé de titres obligataires émis en euros et bénéficiant d'une notation « Investment grade ». L'indice comprend principalement des obligations d'États, d'entreprises et d'émetteurs quasi-souverains et des obligations sécurisées. Exclusivement à taux fixe, les émissions ont une durée de vie restant à courir supérieure à 1 an. La nationalité de l'émetteur n'est pas un critère discriminant. Cet indice est publié par Barclays Capital, il est disponible sur le site Internet [www.barcap.com](http://www.barcap.com).

**L'Euro Stoxx** est un indice composé de près de 300 sociétés parmi les plus importantes appartenant aux pays membres de la zone euro. Ces entreprises sont sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière, du volume de transaction et de leur secteur d'activité.

## **Stratégies d'investissements :**

### **1. Stratégies utilisées :**

L'OPCVM ALM ETHOMED ISR est investi principalement en OPC actions et/ou obligataires et/ou monétaires. En effet, il applique une allocation d'actifs dynamique, en investissant dans les classes d'actifs monétaires, obligataires et actions dans des proportions variables et ce, sous forme de parts et actions d'OPC. L'allocation entre les différentes classes d'actifs varie au cours du temps au sein de fourchettes définies par les équipes de gestion et en fonction des évolutions des marchés sous-jacents.

Les équipes de gestion d'Agicam bénéficient en outre de conseils en investissement prodigués par AAAIC qui adresse mensuellement une grille de recommandation d'allocation d'actifs. Il est rappelé que le conseiller n'est pas amené à prendre des décisions pour le compte de l'OPCVM, qui relèvent de la compétence et de la responsabilité exclusive de la société de gestion.

L'OPCVM dispose d'un mode de gestion socialement responsable. Les parts ou actions d'OPC entrant dans sa composition sont, dans un premier temps sélectionnés sur des critères extra-financiers, et dans un second temps sur des critères financiers.

### **I/ Critères extra-financiers :**

Le champ de l'analyse et de la gestion extra-financière (ESG/ISR) d'Agicam est articulé autour de comités ad-hoc :

- « **CROIRE** », acronyme du « Comité de réflexion et d'orientation de l'investissement responsable » est au cœur du processus de gestion socialement responsable d'Agicam. Il a pour mission de traduire les valeurs et les engagements d'AG2R LA MONDIALE en une critériologie « ESG ». Il est le lieu où s'organise le lien entre Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) et Responsabilité Sociétale de l'Investisseur (RSI) ;

- Le Comité d'application et de proposition en Investissement Socialement Responsable (ou « CAP-ISR ») rassemble mensuellement les membres du Directoire d'Agicam, les équipes de gestion, la cellule d'analyse ISR du groupe AG2R LA MONDIALE, le contrôle des risques et les équipes commerciales.

Les critères extra financiers sont définis pour les fonds gérés par Agicam autour d'un filtre socialement responsable (A) et pour les fonds qui ne sont pas gérés par Agicam, autour d'un processus de sélection prédéfini (B).

### **A/ Filtre socialement responsable d'Agicam :**

Les émetteurs entrant dans la composition des OPC d'Agicam font l'objet d'une sélection préalable basée sur des critères extra-financiers centralisés dans un outil propriétaire dénommé « Ethis Screening ». Cette interface est alimentée par des données issues d'agences d'évaluation externes et par les recherches menées par la cellule d'analyse ISR du Groupe AG2R LA MONDIALE. Ainsi :

- les émetteurs privés sont sélectionnés au regard de la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance liés à leur activité et des moyens mis en œuvre pour y répondre. Les enjeux sont pondérés en fonction de l'importance de leur impact sur la société civile, l'environnement, les ressources humaines (salariés, fournisseurs et sous-traitants), les clients et les actionnaires. La sélection est basée sur des données provenant d'agences d'évaluation spécialisées. L'équipe interne génère un classement qui permet d'établir une sélection des entreprises les plus responsables. Elle approfondit également l'analyse, notamment à travers des rencontres avec les émetteurs, amenant parfois à un ajustement des notes. Cette approche est dite « Best-in-Class », c'est-à-dire que les meilleurs émetteurs privés d'un secteur donné seront éligibles d'un point de vue ESG. L'approche « Best-in-Class » opérée par Agicam permet d'obtenir une note ESG médiane par secteur. Ainsi, la première moitié des entreprises du secteur en question qui aura une note supérieure à la médiane sera éligible d'un point de vue ISR, tandis que la deuxième moitié sera non éligible. Agicam utilise également un filtre dit « normatif ». Ce filtre normatif exclue tous les émetteurs privés n'ayant pas ratifié le Global Compact des Nations Unies de l'univers d'investissement ISR.

- Les émetteurs parapublics et supranationaux sont choisis pour la concordance entre leur mission et les valeurs prônées par le référentiel du CAP ISR.

- Les émetteurs étatiques sont évalués par Agicam sur la base de leur comportement envers leurs habitants, ceux du reste de la planète et l'environnement.

## **B/ La sélection des fonds externes :**

Les parts ou actions des OPC externes sélectionnés par la gestion et le CAP ISR intègrent une dimension d'investissement responsable dans le process d'analyse des titres. La manière dont les critères ESG sont pris en compte dans la définition de l'univers investissable diffère d'un fonds à l'autre. L'analyse prend en compte la nature du ou des filtres ESG appliqués (Best in Class, Best in Universe, exclusions, filtre normatif etc.) et l'impact de ces filtres sur l'univers investissable et sur la construction de portefeuille (par exemple surpondération systématique des titres les mieux notés etc.).

Le filtre doit être cohérent avec la philosophie ESG, l'objectif recherché et le processus d'analyse ESG déployé. Il doit avoir un effet sensible sur l'univers investissable mais ne doit pas être restrictif au point de biaiser fortement les performances ou de conduire le gérant à ne pas pouvoir dégager de valeur ajoutée.

A l'issue de cette revue, si les OPC ne répondent pas à ces critères, Agicam n'investira pas dans ces fonds.

## **III/ Critères financiers :**

Agicam met en œuvre une gestion active, fondée sur des sources de valeur identifiées et quantifiées. Ce processus d'investissement relève d'une double approche « top down » et « bottom up ».

Une allocation sectorielle cohérente avec le scénario macro-économique central est définie. Elle vise à identifier les secteurs d'activité qui tireront avantage du scénario économique central. Il s'agit d'une **première source de performance**.

La sélection de valeurs constitue la **deuxième source de performance**. Elle est fondée sur l'étude des niveaux de valorisation des sociétés et sur les risques financiers et extra-financiers encourus par les actionnaires.

Cette sélection de valeurs s'articule autour de plusieurs axes d'analyse :

a. L'analyse **qualitative** s'attache aux dimensions suivantes :

- Modèles de développement,
- Intensité concurrentielle au sein du secteur d'activité,
- Positionnement de l'entreprise sur les marchés qu'elle adresse,
- Rentabilité normative des métiers exercés,
- Qualité du management...

Les données et informations utiles à cette phase d'analyse sont collectées à l'occasion des rencontres avec le management (« One-to-One » ou de « One-to-Few »). Les travaux de l'équipe d'« analystes-gérants » d'Agicam se nourrissent également de la recherche de bureaux d'analyse sélectionnés pour leur expertise.

b. L'analyse **quantitative** se nourrit à la fois d'évaluation financières et extra-financières

La phase d'analyse quantitative du processus s'appuie sur l'étude des multiples de valorisation des entreprises. Cette approche fournit un cadre robuste en permettant la comparaison d'une valorisation théorique à la valorisation de marchés. Les multiples de valorisation utilisés sont propres à chaque secteur (PER, multiples rapportant le chiffre d'affaire à la valeur d'entreprise, le résultat opérationnel à la valeur d'entreprise, rentabilité des capitaux employés, rentabilité des fonds propres...) et permettent de définir des objectifs de cours ou des niveaux de vente.

*L'analyse financière traditionnelle est enrichie des travaux issus de l'analyse extra-financière. Ils s'appuient sur un outil propriétaire, Ethis Screening, alimenté par des données issues d'agences d'évaluation externes et par les recherches propres menées par la Cellule d'analyse ISR du Groupe AG2R LA MONDIALE.*

*Ethis ScreeninG en tant qu'algorithme de traitement des informations de nature environnementale, sociétale ou de gouvernance des entreprises produit ensuite une évaluation des émetteurs. Cette évaluation, différenciée selon les enjeux de développement durable propres à chaque secteur d'activité, permet de qualifier leur éligibilité au fonds. L'univers d'investissement est composé des valeurs de la zone euro (Euro Stoxx) analysées à la fois par les agences d'évaluation externes.*

*Une part de l'encours est consacrée au financement de projets solidaires en faveur de l'insertion et de l'emploi, de l'accès au logement social, de l'humanisme et du respect des droits sociaux. En effet, l'actif du fonds est composé entre 5% et 10% de titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail.*

*Les titres émis par des entreprises solidaires s'entendent des titres de capital, des titres obligataires, des billets à ordre, des bons de caisse, des avances en comptes courants, des titres participatifs et des prêts participatifs émis ou consentis par ces mêmes entreprises.*

*Les investissements réalisés en titre non cotés se caractérisent généralement par une faible liquidité ; la rémunération attendue tient compte de l'objectif solidaire de ces entreprises et pourra être inférieure à celle du marché.*

*Dans un souci de diversification et dans la limite de 20% maximum de l'actif net de l'OPCVM, le fonds pourra être investi en OPC actions des pays de l'Union Européenne ne faisant pas partie de la zone Euro. A ce titre, le porteur pourra être exposé à un risque de change.*

*Afin de couvrir l'OPCVM contre les risques actions, de taux et de change, le gérant pourra investir sur les instruments financiers négociés sur les marchés à terme, réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou de l'Union Européenne.*

*Le portefeuille d'ALM ETHOMED ISR devra être composé d'au moins 90% d'OPC disposant d'un mode de gestion socialement responsable (ISR).*

## **2. Instruments financiers utilisés (hors dérivés)**

### **- Actions :**

*L'OPCVM pourra investir jusqu'à 100% maximum de son actif net dans des OPC exposés aux marchés des actions de la zone euro. Les OPC sélectionnés seront principalement investis dans des valeurs émises par des sociétés de moyenne et grande capitalisation. Les parts ou actions d'OPC seront sélectionnés selon un process d'analyse extra-financière. L'OPCVM pourra également investir jusqu'à 20% maximum de son actif net dans des OPC actions de l'Union Européenne ne faisant pas partie de la zone euro.*

*L'OPCVM ne pourra pas investir directement dans des actions à l'exception des titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail (entre 5 et 10% de son actif).*

### **- Titres de créances et Instruments du marché monétaire :**

*L'OPCVM pourra investir via des OPC jusqu'à 100% maximum de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire des pays de la zone euro, sans règle de répartition stricte entre dette publique et dette privée, la latitude étant laissée au gérant, en fonction de ses anticipations.*

*Cependant, le fonds pourra investir via des OPC jusqu'à 10% maximum de son actif net en obligations convertibles.*

## - Parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger :

L'OPCVM pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement et jusqu'à 30% maximum de son actif net en parts ou actions de fonds d'investissement relevant de la Directive 2011-61-CE de droit français, ou établis dans d'autres États membres de l'Union Européenne ne détenant pas plus de 10% de parts ou actions d'OPC et répondant aux conditions de l'article R 214-13 du Code monétaire et financier.

Les OPC sélectionnés qui doivent disposer d'un mode de gestion socialement responsable seront de classification AMF ou catégories suivantes : Monétaire et/ou Monétaire court terme, Obligations et autres titres de créances libellés en euro, Actions de la zone euro, Actions des pays de l'Union Européenne et Diversifiés, qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement.

L'OPCVM pourra également investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en OPC dont l'univers d'investissement est constitué d'obligations convertibles.

L'OPCVM pourra investir dans des OPC gérés par la société de gestion.

### **3. Instruments dérivés**

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés.

Afin de couvrir le fonds contre les risques actions, de taux et de change le gérant pourra investir sur les instruments financiers négociés sur les marchés à terme, réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou de l'Union Européenne. Ainsi, il pourra investir dans des contrats à termes simples de type swaps de taux, options, futures.

#### Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés ;
- Organisés ;
- De gré à gré.

#### Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Actions ;
- Taux ;
- Change.

#### Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture.

#### Nature des instruments utilisés :

- Futures ;
- Options ;
- Swaps de taux.

L'exposition nette résultant de l'emploi des contrats à terme ne peut dépasser 100% de l'actif net.

Les contreparties éligibles à ces opérations sont sélectionnées en fonction de différents critères au sein d'une procédure mise en place par la société de gestion. La ou les contrepartie(s) éligible(s) ne dispose(nt) d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille de l'OPCVM.

### **4. Titres intégrant des dérivés :**

Les éventuels bons ou droits détenus suite à des opérations affectant les titres en portefeuille sont autorisés, le fonds n'ayant pas vocation à acquérir en direct ce type d'actifs.

## **5. Dépôts :**

Néant.

## **6. Emprunts d'espèces :**

L'OPCVM pourra avoir recours, à titre exceptionnel, à des emprunts d'espèces temporaires, dans le cadre de rachats importants, à hauteur de 10% maximum de son actif.

## **7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :**

Les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres seront réalisées conformément au code monétaire et financier. Elles sont réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus de l'OPCVM. Ces opérations consisteront en des prises en pension de titres, et pourront être utilisées dans la limite de 100% de l'actif net.

Le produit de ces opérations est exclusivement perçu par l'OPCVM.

## **CONTRATS CONSTITUANT DES GARANTIES FINANCIERES :**

Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ainsi que les opérations sur dérivés négociés de gré à gré, doivent donner lieu à la remise de garanties financières (appelées « collatéral ») sous la forme de titres et/ou d'espèces. Les garanties financières reçues en espèces pourront être réinvesties. Ainsi, les espèces reçues pourront être placées en dépôt, investies dans des obligations d'État de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prise en pension, investies dans des OPC monétaires.

L'éligibilité de ces titres est définie conformément à des contraintes d'investissement et selon une procédure définie par les départements des risques de la société de gestion. »

## **Composition du fonds**

Le FCPE « ALM ES SOLIDAIRE EURO ISR – FCPE SOLIDAIRE » est investi en totalité et en permanence en parts C de l'OPCVM maître « ALM ETHOMED ISR » (Code ISIN : FR0011336320) et à titre accessoire en liquidités.

La société de gestion peut, pour le compte du fonds, procéder à des emprunts en espèces dans la limite de 10% de l'actif du fonds et dans le cadre exclusif de l'objet et de l'orientation de la gestion du fonds. Il ne pourra être procédé au nantissement du portefeuille du fonds en garantie de cet emprunt.

Contrairement à son fonds maître, le FCPE ne peut avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement. Aucune méthode de calcul d'engagement du FCPE n'est donc mentionnée. Le FCP utilise la méthode linéaire pour calculer le ratio d'engagement sur les instruments financiers à terme.

## **Intervention sur les marchés à terme dans un but de protection (ou de dynamisation) du portefeuille :**

Non autorisée.

## **Profil de risque de l'OPCVM maître :**

Le FCPE « ALM ES SOLIDAIRE EURO ISR – FCPE SOLIDAIRE » est un FCPE nourricier de l'OPCVM maître « ALM ETHOMED ISR, part C » dont le profil de risque est le suivant :

*« Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.*

### **Risque de perte en capital :**

*L'investisseur est averti du risque que la performance de l'OPCVM ne soit pas conforme à ses objectifs et que son capital investi peut ne pas lui être totalement restitué.*

### **Risques de gestion discrétionnaire :**

*Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés actions. Il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs ou les marchés les plus performants.*

### **Risque lié à la sélection ISR (Investissement Socialement Responsable) :**

*L'OPCVM est un OPC d'OPC qui se focalise sur des fonds appliquant les meilleures pratiques de leur secteur en matière de développement durable. La sélection ISR effectuée par le CAP ISR et l'équipe de gestion de la société de gestion peut amener la performance et la variation du fonds à s'écarter de celles de l'indicateur de référence.*

### **Risque de taux :**

*Il s'agit du risque de variation du taux d'intérêt qui a un impact sur les marchés obligataires et monétaires. L'OPCVM est principalement investi en instruments de ces marchés, en cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des actifs à taux fixe peut baisser, entraînant par conséquent une baisse de la valeur liquidative.*

### **Risque de contrepartie :**

*L'OPCVM est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Instruments financiers à terme ("IFT") négociés de gré à gré, et du recours aux opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (mises et prises en pension, ainsi que des prêts/emprunts de titres).*

### **Risque de crédit :**

*Il s'agit du risque de baisse de la qualité ou de défaut d'un émetteur privé et/ou public. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi l'OPCVM peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.*

### **Risque actions :**

*L'OPCVM peut connaître un risque lié à l'exposition directe et indirecte en actions ainsi qu'un risque lié à l'exposition directe et indirecte dans les grandes et moyennes capitalisations. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés des moyennes capitalisations sont destinés à accueillir des entreprises qui en raison de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter des risques pour les investissements.*

### **Risque de change (maximum 20%) :**

*Certains éléments de l'actif peuvent être exprimés dans une devise différente de la devise de comptabilisation de l'OPCVM ; de ce fait, l'évolution des taux de change pourra entraîner la baisse de la Valeur Liquidative de l'OPCVM.*

### **Risque lié à l'investissement en actions non cotées (maximum 10%) :**

*Les entreprises solidaires dans lesquelles le fonds investit peuvent être confrontées à des difficultés économiques, de gestion etc., et se traduire par la diminution de la valeur du montant investi par l'OPCVM, voire la perte totale de l'investissement réalisé.*

### **Risque lié aux obligations convertibles (maximum 10%) :**

*L'OPCVM pourra investir de manière indirecte des obligations convertibles qui en cas d'option donnent accès au capital des entreprises. La valeur de ces obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs tels que le*

niveau des taux d'intérêt et surtout, l'évolution de la valeur des actions auxquelles ces obligations donnent droit en cas de conversion.

Risque de liquidité (maximum 10%) :

*Ce risque est spécifique aux valeurs non cotées, dans une limite de 10% de l'actif net, qui peut survenir à l'occasion de rachats massifs de l'OPCVM. »*

## **Durée de placement recommandée**

La durée de placement recommandée est de 3 ans minimum.

Ce fonds pourrait donc ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.

## **Affectation des sommes distribuables**

Capitalisation dans le fonds.

## **Traitement des actifs non liquides**

Sans objet.

## Politique d'investissement

### **I. Politique de gestion**

#### **1. Analyse macroéconomique**

Après une croissance du Produit Intérieur Brut mondial de +2,8% en 2014, les estimations de la croissance mondiale pour 2015 pointent vers une nouvelle année de croissance, évaluée à +2,6%.

2015 aura toutefois été marqué par la violente chute des prix du pétrole, dont les conséquences positives pour les consommateurs ont été en partie occultées par les difficultés rencontrées par les producteurs. La Russie et le Brésil, pénalisés par ce mouvement de baisse généralisée du prix des matières premières, enregistrent ainsi des reculs de plus de 3% de leur PIB. L'origine de cette baisse est tout à la fois liée aux craintes sur la demande de barils notamment en provenance de Chine où le ralentissement conjoncturel inquiète les investisseurs et aux capacités de production excédentaires nées de l'extraction des huiles de schistes aux Etats-Unis. Le baril de pétrole, qui avait débuté 2015 à 53 dollars le baril, termine l'exercice 2015 à 37 dollars.

Dans ce contexte, en zone euro, la reprise a été conforme aux attentes, la croissance atteignant +1,5%. Malgré des éléments de déstabilisation politique, l'Espagne (+3,1%) est restée très dynamique cette année ; l'Italie quant à elle ne sort que timidement de la récession et affiche une croissance de son Produit Intérieur Brut de +0,7%. L'Allemagne, pénalisée par le ralentissement conjoncturel des pays émergents ne progresse que légèrement (+1,5%). En France, le PIB est attendu en hausse de 1,1%, en partie grâce au soutien de la consommation. La baisse de l'euro, notamment contre dollar, a constitué un puissant facteur de soutien à la conjoncture européenne. L'évolution de la parité eurodollar a permis à la devise européenne de se déprécier de près de 10% cette année, autorisant ainsi un gain de compétitivité sur la scène internationale des entreprises européennes.

Aux États-Unis, l'amélioration continue du marché du travail a soutenu les dépenses des ménages. Le taux de chômage aux Etats-Unis s'élève désormais à 5%, un niveau proche du plein emploi. L'effondrement des prix

du pétrole a cependant fait chuter les investissements dans l'industrie extractive. La croissance américaine a été de l'ordre de 2,5%.

En Chine, malgré les turbulences financières qu'a connues le pays durant l'été, la croissance économique est restée solide, proche de 7%. En revanche, et malgré une politique monétaire accommodante, l'activité au Japon a été décevante : la croissance du Produit Intérieur Brut ne devrait pas dépasser +0,7%, principalement du fait de la contraction de la demande domestique.

Dans ce contexte, les taux monétaires européens sont, tout au long de l'année, restés en territoire négatif. La décision en fin d'année de la Banque Centrale Européenne d'abaisser à nouveau le taux de dépôts a un peu plus encore pénalisé des marchés monétaires destinés à fournir durablement des performances très faibles dans les années à venir.

Sur l'ensemble de l'année, les rendements des emprunts d'États à long terme européens ont enregistré une plus forte volatilité que les années précédentes. Ils finissent en légère hausse en France (passant de 0,86% à 1,01%). En nette baisse en Italie, ils permettent une performance de 1,8% en 2015 de l'indice des emprunts d'États européens de maturité 7 à 10 ans (une baisse des rendements obligataires correspondant à une hausse du prix des obligations).

Enfin, malgré une baisse de 6,2% sur le seul mois de décembre, l'indice boursier parisien le CAC 40 a progressé de presque 12% en 2015 (dividendes réinvestis). Les actions européennes enregistrent une performance similaire (+10,3%).

Les actions américaines ont quant à elles enregistré une performance de 12,9% exprimée en euro. L'effet de change qui s'élève à +10,2% profite pleinement aux investisseurs européens.

Les actions émergentes ont enregistré un repli de 5,2% sur l'année.

## **2. Politique de gestion**

### **Rappel de l'objectif du fonds et de son mode de gestion**

La performance du FCPE sur 2015 est de 2,39% pour une performance de 5,89% pour l'indice de référence.

Sur le fonds maître ALM Ethomed ISR, l'allocation d'actifs a été assez dynamique tout au long de l'année. Avec le retour des inquiétudes concernant la crise grecque, le ralentissement chinois et la chute des prix des matières premières, la performance d'ALM Ethomed ISR s'est quelques peu décorrélée de celle de son indice.

Lors de la crise chinoise de cet été, l'exposition action était de 63% ce qui a contribué largement à la sous performance sur le mois d'août. Compte tenu du regain de tension et des inquiétudes sur la croissance chinoise (retour de la volatilité), nous avons ramené la poche actions à 8% début septembre. Ce mouvement a permis au fonds de débiter le dernier trimestre quasiment en ligne avec son indice. Le rallye actions du mois d'octobre a pénalisé le fonds avec une exposition action de 12%. Même si nous avons continué à monter progressivement la poche action, le retour de la volatilité sur le mois de décembre n'a pas permis au fonds de rattraper son retard.

L'effet sélection a été dans l'ensemble positif, principalement sur la poche obligataire avec ALM Oblig Euro ISR.

(\*) La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

## **3. Perspectives**

### **Perspectives 2016 : la croissance mondiale pourrait atteindre 3%**

Les prix du pétrole devraient remonter graduellement, du fait d'une demande en hausse modeste mais régulière et d'une offre stable. L'activité mondiale devrait accélérer, avec une croissance plus soutenue en zone euro et au Japon, une reprise en Russie et une moindre contraction au Brésil. L'inflation devrait

accélérer dans les pays développés, pour revenir vers l'inflation sous-jacente (c'est-à-dire hors énergie et alimentation) : soit 2% aux États-Unis et 1% en zone euro. Une hausse des prix de l'énergie pousserait même l'inflation temporairement au-dessus de ces niveaux en cours d'année. La remontée des prix pourrait contribuer à une hausse des taux longs, surtout aux États-Unis, où la Fed devrait progressivement augmenter son taux directeur, qu'elle souhaite voir à 1,5% en fin d'année. La BCE au contraire, poursuivra sa politique monétaire de taux négatifs et d'achat d'obligations (60 Mds € par mois). Les taux monétaires européens devraient donc rester négatifs ou nuls toute l'année. La divergence des politiques monétaires américaines et européennes devrait laisser le dollar relativement fort sur le marché des changes. Face à la faiblesse des rendements monétaires et obligataires, les investisseurs européens devraient continuer de favoriser les marchés boursiers et l'immobilier.

## **Avertissement :**

***Les données chiffrées, commentaires et analyses figurant dans cette présentation reflètent le sentiment d'AGICAM sur les marchés, leur évolution, leur réglementation et leur fiscalité, compte tenu de son expertise, des analyses économiques et des informations possédées à ce jour. Il ne saurait toutefois constituer un quelconque engagement ou garantie d'AGICAM.***

***En aucun cas, la responsabilité d'AGICAM ne saurait être engagée par une décision d'investissement, de désinvestissement ou de conservation prise sur la base des dits commentaires et analyses.***

## **II. Performances**

	<b>30/12/2011</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2015</b>
Actif net	4 906 681,31 €	6 051 040,71 €	7 334 464,93 €	8 654 409,44 €	9 262 106,35 €
Nombre de parts	45 792,4858	51 427,9602	55 923,8409	64 251,8830	67 156,5524
VL	107,15 €	117,66 €	131,15 €	134,69 €	137,91 €
Performance cumulée du FCPE	-11,01%	9,81%	11,47%	2,70%	2,39%
Performance cumulée de l'indice de référence : 50% EURO STOXX (Clôture avec DR) + 25% Barclays Euro Aggregate (Clôture; CR) + 25% EONIA Capitalisé*	0,00%	10,16%	10,67%	3,79%	5,89%

\* Changement de l'indice de référence le 25/09/2015 (Anciennement : 50% Euro Stoxx (Clôture avec DR) + 25% EuroMTS 3-5 (Clôture avec CR) + 17,5% EONIA capitalisé + 7,5% de titres solidaires).

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

## **III. La Déontologie**

### **1. Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC**

Conformément aux dispositions du Code de déontologie des OPC, nous vous informons que :

- nous n'avons effectué aucune opération sur les titres des sociétés du Groupe ;
- nous avons recouru aux OPC (OPCVM et/ou FIA) de la société de gestion.

## 2. Politique de meilleure exécution

Conformément à l'article 314-75 du RGAMF, la politique de meilleure exécution est disponible auprès de la société de gestion.

## 3. Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du RGAMF, le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible auprès de la société de gestion.

## 4. Exercice des droits de vote

Conformément à l'article 314-101 du RGAMF, le rapport relatif à l'exercice des droits de vote sur la période sous revue est disponible sur le site internet de la société de gestion.

## 5. Critères ESG

Les informations concernant les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) se trouvent sur le site d'Agicam ([www.agicam.fr](http://www.agicam.fr)).

Le code de transparence du fonds est également disponible sur le site internet d'Agicam.

## 6. Politique de rémunération

Les informations concernant la politique de rémunération du personnel d'Agicam se trouvent sur le site d'Agicam ([www.agicam.fr](http://www.agicam.fr)).

## 7. Information sur les effets de levier

Le FCPE n'est pas concerné.

## **IV. DICI et règlement**

### Changements intervenus sur l'OPC au cours de l'exercice

Le 25 septembre 2015 :

- changement de dénomination,
- transformation en fonds nourricier de l'OPCVM « ALM ETHOMED ISR »,
- précision sur les modalités de calcul des frais indirects,
- augmentation des frais de souscription à 5,00% max,
- insertion d'une clause Dodd Frank,
- modification de la composition du conseil de surveillance.

Le 16 février 2015 :

- mise à jour des performances et des frais courants dans le DICI.

## V. Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ALM ETHOMED ISR	9 407 035,50	174 372,70
ALLIANZ VALEURS DURABLES SI.IC 3DEC	4 729 130,00	4 650 480,00
ALM MONETAIRE EURO ISR FCP C	3 442 243,82	5 474 284,65
ALM ACTIONS ZONE EURO ISR	267 750,00	4 767 810,00
AG2R LA MONDIALE OBLIGATIONS ISR	566 230,25	2 245 260,00
SIFA CAT.B	172 830,45	915 276,00
ALM Selection ISR	95 165,00	94 058,30
AIRBUS GROUP	80 509,00	79 352,91
AGICAM 0.5% 25/07/2018	0,00	25 317,09

Ces informations ont été communiquées par courriel au gestionnaire administratif et comptable :

Caceis FA  
1/3, place Valhubert – 75013 Paris

## Frais de gestion

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,80%</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement</b>	<b>0,33%</b>
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,33%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur	-
<b>Autres frais supportés par l'OPC</b>	-
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	-
- commissions de mouvement	-
<b>Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,13%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	-

Les pourcentages présentés dans ce tableau ont été arrondis au plus proche à la deuxième décimale.

## Bilan Actif

Bilan Actif au 31/12/2015

Portefeuille : 139010 ALM ES SOLIDAIRE EURO ISR

	31/12/2015	31/12/2014
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	-	-
<b>DÉPÔTS</b>	-	-
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>9 255 383,10</b>	<b>8 660 580,69</b>
<b>Instrument financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	-	<b>740 042,55</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	740 042,55
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>9 255 383,10</b>	<b>7 895 308,62</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	9 255 383,10	7 895 308,62
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instrument financiers à terme</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-	<b>25 229,52</b>
<b>CRÉANCES</b>	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>13 608,59</b>	<b>46,49</b>
Liquidités	13 608,59	46,49
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>9 268 991,69</b>	<b>8 660 627,18</b>

## Bilan Passif

### Bilan Passif au 31/12/2015

Portefeuille : 139010 ALM ES SOLIDAIRE EURO ISR

	31/12/2015	31/12/2014
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	-	-
Capital	7 825 381,78	8 712 464,91
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	<b>1 512 158,32</b>	<b>10 764,86</b>
Résultat de l'exercice (a, b)	-75 433,75	-68 820,33
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>9 262 106,35</b>	<b>8 654 409,44</b>
* Montant représentatif de l'actif net		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>DETTES</b>	<b>6 885,34</b>	<b>6 217,74</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	6 885,34	6 217,74
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>9 268 991,69</b>	<b>8 660 627,18</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors Bilan

Hors-bilan au 31/12/2015

Portefeuille : 139010 ALM ES SOLIDAIRE EURO ISR

	31/12/2015	31/12/2014
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## Compte de résultat

Compte de résultat au 31/12/2015

Portefeuille : 139010 ALM ES SOLIDAIRE EURO ISR

	31/12/2015	31/12/2014
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 326,00	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>TOTAL (1)</b>	<b>1 326,00</b>	-
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	84,57	12,41
Autres charges financières	-	-
<b>TOTAL (2)</b>	<b>84,57</b>	<b>12,41</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>1 241,43</b>	<b>-12,41</b>
Autres produits (3)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	76 676,99	66 710,68
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	-	-
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-75 435,56</b>	<b>-66 723,09</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	1,81	-2 097,24
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	-	-
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-75 433,75</b>	<b>-68 820,33</b>

## Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.  
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.  
La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net. Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 0.80% TTC maximum de l'actif net. Les frais de gestion sont à la charge du fonds.

Sur la période, le taux de frais de fonctionnement et de gestion s'élève à 0,80% TTC de l'actif net.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative.  
Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<b>Sommes Distribuables</b>	<b>Parts</b>
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation

Le résultat net ainsi que les plus-values réalisées sont intégralement capitalisés chaque année. Il en va de même des crédits d'impôt qui leur sont attachés et dont la restitution sera demandée à l'administration par le dépositaire. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs.

## Evolution de l'actif net

### Evolution de l'actif net au 31/12/2015

Portefeuille : 139010 ALM ES SOLIDAIRE EURO ISR

	31/12/2015	31/12/2014
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>8 654 409,44</b>	<b>7 334 464,93</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)*	2 063 288,12	2 045 267,24
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)*	-1 639 878,70	-933 718,42
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 626 999,55	10 475,67
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-81 158,02	-
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	267,38	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transactions	-127,97	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 286 257,89	264 643,11
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	20 220,54	1 306 478,43
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 306 478,43	-1 041 835,32
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-75 435,56	-66 723,09
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>ACTIF NET EN DATE D'ARRÊTÉ OU EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>9 262 106,35</b>	<b>8 654 409,44</b>

\* La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

## Ventilation des souscriptions / rachats

### Souscriptions rachats au 31/12/2015

Portefeuille : 139010 ALM ES SOLIDAIRE EURO ISR

	31/12/2015	31/12/2014
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>2 063 288,12</b>	<b>2 045 267,24</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	756 469,58	912 809,80
Intérêts de retard versés par l'entreprise	-	-
Versements au titre du plan d'épargne	926 599,59	942 099,70
- versements volontaires des salariés	696 933,19	721 623,29
- abondements de l'entreprise	229 666,40	220 476,41
Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	380 218,95	190 357,74
Distribution des dividendes	-	-
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	5 415,70	5 185,89
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>1 639 878,70</b>	<b>933 718,42</b>
Rachats volontaires des salariés	972 850,70	837 069,42
Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	667 028,00	96 649,00

Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

## Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	-	-
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	-	-
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	-	-
<b>PASSIF</b>		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
<b>HORS-BILAN</b>		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	-	-

## Ventilation par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	13 608,59	0,15
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Ventilation par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	13 608,59	0,15	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## Ventilation par devise de cotation

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devise N	%
<b>Actif</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

# Comptes annuels - Annexe

## Ventilation par nature des postes créances et dettes

	Nature de débit/crédit	31/12/2015
<b>Total des créances</b>		-
Dettes	Frais de gestion	- 6 885,34
<b>Total des dettes</b>		<b>- 6 885,34</b>
<b>Total dettes et créances</b>		<b>- 6 885,34</b>

## Complément d'information

### CAPITAUX PROPRES

#### Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	14 380,9908	2 063 288,12
Parts rachetées durant l'exercice	-11 476,3214	-1 639 878,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	67 156,5524	

#### Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	7 986,29
Montant des commissions de souscription perçues	7 986,29
Montant des commissions de rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	-7 986,29
Montant des commissions de souscription rétrocédées	-7 986,29
Montant des commissions de rachat rétrocédées	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Montant des commissions de souscription acquises	-
Montant des commissions de rachat acquises	-

#### FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2015
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	76 676,99
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocessions des frais de gestion	-

## ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/12/2015
- Garanties reçues par l'OPC	-
- dont garanties de capital	-
- Autres engagements reçus	-
- Autres engagements donnés	-

## AUTRES INFORMATIONS

### Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2015
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

### Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2015
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-

### Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code Isin	Libellés	31/12/2015
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			9 255 383,10
	FR0011336320	ALM ETHOMED ISR	9 255 383,10
Instruments financiers à terme			-
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>9 255 383,10</b>

## Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2015	31/12/2014
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-75 433,75	-68 820,33
<b>Total</b>	<b>-75 433,75</b>	<b>-68 820,33</b>

	31/12/2015	31/12/2014
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-75 433,75	-68 820,33
<b>Total</b>	<b>-75 433,75</b>	<b>-68 820,33</b>

## Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2015	31/12/2014
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 512 158,32	10 764,86
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>1 512 158,32</b>	<b>10 764,86</b>

	31/12/2015	31/12/2014
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 512 158,32	10 764,86
<b>Total</b>	<b>1 512 158,32</b>	<b>10 764,86</b>

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Actif net en EUR	4 906 681,31	6 051 040,71	7 334 464,93	8 654 409,44	9 262 106,35
Nombre de titres	45 792,4858	51 427,9602	55 923,8409	64 251,8830	67 156,5524
Valeur liquidative unitaire en EUR	107,15	117,66	131,15	134,69	137,91
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	-	-	1,16	0,16	22,51
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-0,91	-0,87	-0,97	-1,07	-1,12

## Inventaire des instruments financiers au 31/12/2015

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
ALM ETHOMED ISR	EUR	90 270	9 255 383,10	99,92
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>9 255 383,10</b>	<b>99,92</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>9 255 383,10</b>	<b>99,92</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>9 255 383,10</b>	<b>99,92</b>
<b>Dettes</b>			<b>-6 885,34</b>	<b>-0,07</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>13 608,59</b>	<b>0,15</b>
<b>Total portefeuille titres</b>			<b>9 255 383,10</b>	<b>99,92</b>
<b>Dettes</b>			<b>-6 885,34</b>	<b>-0,07</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>13 608,59</b>	<b>0,15</b>
<b>Actif net</b>			<b>9 262 106,35</b>	<b>100,00</b>



**KPMG Audit**  
Tour ECHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Fonds d'Épargne Salariale ALM ES SOLIDAIRE EURO ISR**

14, rue Auber - 75009 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de la société de gestion du fonds, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Fonds d'Épargne Salariale ALM ES SOLIDAIRE EURO ISR, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directeur et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Echo  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €.  
Code APE: 6920Z  
775 776 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 776 726 417



*Fonds d'Epargne Salariale*  
**ALM ES SOLIDAIRE EURO ISR**  
*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*  
5 avril 2016

## 2 **Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par le fonds et décrits dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, nous avons notamment vérifié la correcte application des méthodes d'évaluation retenues pour les instruments financiers en portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 5 avril 2016

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Pascal Lagand  
*Associé*